

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 59 (1949-1950)
Heft: 5

Artikel: Où en est le rapatriement des enfants grecs?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-558538>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Où en est le rapatriement des enfants grecs ?

L'appel pathétique adressé au monde par la Reine Frédérique de Grèce à fin décembre 1949 est encore dans toutes les mémoires. Cet appel, qui exprimait la grande détresse de la Grèce et demandait que les 28 000 enfants grecs qui furent enlevés à leurs mères leur soient rendus aussi tôt que possible, a donné lieu, en Suisse, à une campagne de radio et de presse qui a eu un grand écho dans notre population.

On s'est demandé, dans beaucoup de milieux, ce que faisait la Croix-Rouge en face de ce problème. L'article que nous reproduisons ci-dessous, extrait du dernier rapport mensuel de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, ainsi que le communiqué diffusé conjointement par le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue le 1^{er} février 1950 répondent à cette question.

Où en sont les démarches internationales?

«Se conformant à l'esprit des deux résolutions votées les 27 novembre 1948 et 18 novembre 1949 par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ont poursuivi leurs efforts aux fins de hâter le rapatriement des enfants grecs accueillis dans différents pays du Sud-Est européen. Ils ont renouvelé leurs démarches conjointes auprès des sociétés nationales de Croix-Rouge des pays où se trouvent les enfants en leur transmettant la dernière résolution de l'Organisation des Nations Unies, qui «invite notamment tous les Etats membres et les autres Etats qui donnent asile à des enfants grecs à prendre toutes dispositions, en consultation et en collaboration avec les organisations internationales de la Croix-Rouge, pour faciliter le rapatriement rapide des enfants grecs». Ces sociétés ont été à nouveau priées de faire connaître le résultat de la confrontation des listes établies sur la base des demandes de rapatriement transmises par la Croix-Rouge hellénique avec les listes des enfants grecs hébergés.

Une deuxième liste générale des noms des enfants réclamés depuis le 9 août 1949 (date de l'envoi de la première liste) a été adressée le 13 décembre 1949 aux Croix-Rouges bulgare, hongroise, roumaine, tchécoslovaque et yougoslave. Elle contient les noms de 1788 enfants. A ce jour, la Croix-Rouge hellénique a transmis à

Genève 6933 demandes de rapatriement formulées par des parents en Grèce.

Le C. I. C. R. et la Ligue ont, d'autre part, réitéré aux sociétés nationales de Croix-Rouge des pays d'accueil l'offre de leur envoyer un délégué spécial chargé d'examiner avec elles les modalités pratiques de rapatriement.

Ces différentes démarches sont malheureusement restées sans résultat jusqu'ici. Le rapatriement des 138 enfants grecs identifiés par la Croix-Rouge tchécoslovaque n'a pas encore pu s'effectuer et les pourparlers se poursuivent avec cette Société. Il lui a été confirmé que la Croix-Rouge internationale était à sa disposition dans la mesure où elle le jugerait utile.

L'accord et la tâche de la Croix-Rouge suisse

A cet effet, des contacts ont été pris avec les Croix-Rouges suisse, autrichienne et italienne, qui se sont déclarées immédiatement prêtes à collaborer d'une façon très étendue à ce rapatriement. La Croix-Rouge suisse, qui a une grande expérience en matière de transport d'enfants, procurera le personnel nécessaire pour accompagner les enfants, et les Croix-Rouges autrichienne et italienne subviendront généralement aux besoins de ces enfants durant leur voyage à travers l'Autriche et l'Italie. Il est donc possible d'ores et déjà de soumettre un plan de rapatriement à l'approbation de la Croix-Rouge tchécoslovaque.

A la suite des réserves d'ordre technique formulées par certaines Croix-Rouges des pays d'accueil, il a paru nécessaire d'établir des listes en caractères grecs des enfants réclamés par leurs parents. Ces documents seront terminés prochainement. Ils seront adressés aux Croix-Rouges intéressées parallèlement aux listes en caractères latins. L'identification des enfants grecs réclamés se trouvera ainsi grandement facilitée.

Le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ont adressé, le 20 décembre 1949, au Secrétaire général des Nations Unies, en complément de leur rapport du 5 octobre, un résumé des démarches entreprises et des résultats obtenus depuis cette date au sujet du rapatriement des enfants grecs actuellement éloignés de leurs foyers.»

Communiqué du C.I.C.R. et de la Ligue du 1^{er} février 1950

«Le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ont invité, pour les 9 et 10 mars à Genève, les Croix-Rouges nationales des Etats directement intéressés au rapatriement des enfants grecs déplacés dans des pays de l'Europe centrale et du Sud-Est européen.

Le but de cette réunion serait d'arriver à une solution pratique de ce problème, qui a déjà fait l'objet, sur la demande du Secrétaire général des Nations Unies, de nombreuses démarches des deux organisations de la Croix-Rouge internationale, et de trouver les moyens de donner suite aux deux résolutions adoptées à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies les 27 novembre 1948 et 18 novembre 1949.»

Les agences internationales de presse diffusèrent de plus, le 11 février dernier, le communiqué suivant:

«M. Trygve Lie, Secrétaire général des Nations Unies, a annoncé que le Gouvernement tchécoslovaque a accordé un visa d'entrée à un délégué de la Croix-Rouge internationale, qui se rendra à Prague afin de s'entretenir avec le Gouvernement tchécoslovaque du rapatriement des enfants grecs.

Il est inutile d'ajouter que la Croix-Rouge suisse suit ce problème avec la plus grande attention et qu'elle ne manquera pas de mettre ses services à disposition au cas où un accueil en Suisse ou un rapatriement pourraient être organisés. Elle souhaite que les négociations envisagées aboutissent à un accord et elle présente tous ses vœux au délégué de la Ligue.

PROPOS EN MARGE

Par Samuel Chevallier

La force de l'habitude

Je ne sais quelle association d'automobilistes vient de décider de rembourser à ses membres les frais de nettoyage de leur voiture au cas où ils auraient dû transporter la victime d'un accident. Bravo!

Oui, parce qu'en nos temps où chaque citoyen attend tout de l'Etat, de la Providence et de l'Organisation, vous avez de ces parasites qui s'imaginent qu'il leur suffira de se faire tamponner par un véhicule au coin d'un carrefour pour avoir droit au transport gratuit jusqu'à l'hôpital le plus proche. Ce serait trop facile.

Surtout s'ils s'amusent, par-dessus le marché, à saigner sur les coussins. Quand on saigne, on reste chez soi, c'est la moindre des choses.

Bref, grâce à cette décision, la plupart des automobilistes consentiront tout de même à se charger des blessés.

Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais je trouve ça un peu lugubre. Pas la décision, non, mais le fait qu'on ait dû la prendre.

...Je connais un couple qui fut heureux, mais que la maladie a durement frappé. C'est Madame qui est malade.

Elle garde le lit depuis des années, sans grand espoir d'en sortir. Et ce n'est peut-être pas extrêmement passionnant...

Tout le monde était de cet avis, les premiers temps. Oh! On l'a soignée, cajolée, visitée, bombardée de fleurs et de souhaits. Des marques d'affection, elle en a reçues pendant trois mois pour toute sa vie.

Pour toute sa vie, précisément. Parce que maintenant il faut joliment qu'elle s'en passe.

Il y a de l'indiscrétion à être malade si longtemps.

Ce n'est pas que son mari, par exemple, se plainte. Oh! non. Un très brave homme, son mari. Il fait ce qu'il peut, il la soigne, il l'entoure, il se conduit très bien, vraiment.

Seulement, ce qui est intéressant, c'est la réaction des autres. Ils disent: «Elle est tout le temps malade.»

Puis ils ajoutent: «Il n'a pas eu de chance.»

C'est vrai, qu'il n'a pas eu de chance, lui! Mais elle non plus, au fond. Seulement ça, on a cessé de le dire. Il y a trop longtemps que cela dure.

Et celui qu'en toute sincérité on continue à plaindre, ce n'est pas le malade, c'est celui qui soigne. Pauvre type!

C'est toujours ainsi dans la vie. Une bonne catastrophe, qui fait du bruit, dont on peut parler, bravo! On s'émeut, on sort son porte-monnaie. Puis on oublie et c'est parfait.

Mais ces catastrophes qui durent longtemps, ce que cela peut être assommant...

...Cela me rappelle — je ne sais pas pourquoi mais c'est un fait — l'histoire que me racontait un ingénieur de mes amis.

Il travaillait dans une région de ce pays qui avait souffert d'un glissement de terrain. Alors les pouvoirs publics avaient pris la chose en main: on remettait les terrains en place.

Et voilà qu'au cours des travaux, un camion fendit un petit bassin de fontaine appartenant à un des propriétaires pour lesquels on travaillait. L'entrepreneur s'excusa et proposa de refaire un bassin en ciment.

«Rien à faire, répondit le propriétaire. Mon bassin était taillé dans une pierre, d'un bloc. J'exige le rétablissement de l'état antérieur!»

Et l'ingénieur qui me racontait ça ajoutait:
«Vois-tu, ce qui manque à ce pays, c'est une bonne petite guerre. Ouais! On te leur en f...trait, ensuite, de l'état antérieur!»

...Réflexion faite, je ne vois pas le rapport entre cette histoire et les deux premières.

Vous le voyez, vous?